

## E. Le Championnat de France Interclubs

Lors de la phase qualificative, 5 divisions sont constituées (numérotées de 2 à 6). Les équipes formées par les clubs sont automatiquement affectées à l'une de ces divisions, en fonction de leur indice de valeur. Les Championnats Interclubs de chacune de ces divisions constituent des épreuves distinctes.

L'épreuve comporte deux phases :

- la phase qualificative, entièrement open, qui se déroule en une journée sur 3 parties. Elle permet de qualifier pour les finales 8 équipes dans chacune des divisions 3 à 6, et 12 équipes pour la division 2.

- les finales nationales qui se déroulent sur deux jours en cinq parties.

Les finales des divisions 3 à 6 permettent de décerner les titres de Champions de France Interclubs (et podiums) de chacune de ces divisions. La finale de division 2 regroupe les 12 équipes qualifiées et les 4 équipes qualifiées d'office (cf. C.2.). Elle permet d'attribuer 3 titres (et 3 podiums) : toutes catégories, division 1, division 2 (cf. infra, finales).

### Catégorie « scolaire »

Cette catégorie regroupe toutes les équipes de division 6 ne présentant que des joueurs de moins de 18 ans (c'est-à-dire appartenant aux catégories d'âge J, C, B ou P pour la saison considérée). Un classement spécifique est effectué sur la journée qualificative (il n'y a pas de finale) et les trois meilleures équipes sont récompensées à l'occasion du Championnat de France scolaire. Pour la composition des équipes engagées dans cette catégorie, des regroupements de clubs au sein d'un même comité régional sont autorisés.

### E.1. L'engagement et la composition des équipes

#### E.1.1. L'engagement des équipes

L'engagement des équipes se fait au sein du comité régional, au plus tard 10 jours avant la date de la phase qualificative. L'inscription doit préciser le nom du responsable de l'équipe et être accompagnée des droits d'engagement. Les clubs peuvent engager autant d'équipes qu'ils

le souhaitent.

La dénomination de chaque équipe doit obligatoirement être précédée du code du club. Exemples : D05 Tourbillonnantes, H11 Moissonneurs 1.

#### E.1.2. La composition des équipes – les indices de valeur

Les équipes se composent de joueurs obligatoirement affiliés à la FFSc (sauf exception prévue au E.1.8).

Toutes les équipes doivent être composées de joueurs d'un même club. Cependant, deux petits clubs (moins de 15 licenciés) d'un même comité, ne présentant aucune équipe autonome, peuvent constituer une entente pour présenter une unique équipe commune. Cette possibilité est soumise à l'accord du président du comité concerné. Ces équipes peuvent se qualifier en finale.

Par ailleurs, les équipes « scolaires » peuvent être constituées au niveau du comité régional. Un club disposant d'une section jeune, ou animant un club scolaire, peut intégrer les joueurs de cette section ou de ce club à ses équipes interclubs.

Les équipes se composent de 7 joueurs pour les Divisions 1 à 3 et de 5 joueurs pour les Divisions 4 à 6.

Un indice de valeur est affecté à chaque joueur suivant son classement national :

Super-série : 14	4° série A-B : 7
1° série A : 13	4° série C-D : 6
1° série B : 12	5° série A-B : 5
2° série A : 11	5° série C-D : 4
2° série B : 10	6° série A-B : 3
3° série A : 9	6° série C-D : 2
3° série B : 8	7° série : 1

Pour chaque partie, on calcule l'indice de valeur de l'équipe en additionnant les indices individuels des 7 (ou 5) joueurs qui prennent part à la partie. L'indice de valeur (IV) de l'équipe est égal à l'indice maximal calculé sur chacune des trois parties.

#### E.1.3. Les clubs présentant plusieurs équipes

Les clubs engageant plusieurs équipes dans une ou plusieurs divisions peuvent les recomposer librement d'une phase à l'autre, mais un joueur ne peut être aligné dans deux équipes différentes lors d'une même phase. De plus, une équipe de

7 joueurs ne peut faire appel à plus de dix joueurs différents pour une phase donnée (ce maximum est de 8 pour une équipe de 5 joueurs). Enfin, les clubs qualifiant plusieurs équipes pour la phase finale dans la même division ne sont pas autorisés à intervertir la structure de ces équipes par rapport à la phase qualificative.

En ce qui concerne les 4 équipes qualifiées d'office pour la finale, elles ne pourront engager à cette occasion que des joueurs n'ayant pas participé à la phase qualificative dans une autre équipe qualifiée en finale, et doivent avoir un indice supérieur à celui de toute autre équipe engagée du club.

#### **E.1.4. L'arbitrage**

Pour la phase qualificative, chaque équipe est tenue, pour chaque partie, de fournir un arbitre (qui n'est pas forcément un membre de l'équipe ou du club, mais doit être licencié à la FFSc). Le président du comité concerné peut dispenser certaines équipes de cette obligation. De plus, le double arbitrage de l'ensemble des bulletins de cette phase est obligatoire.

#### **E.1.5. L'absence de joueur(s)**

Toute absence d'un joueur entraîne une diminution d'un point de l'indice maximum IV autorisé pour la division considérée. Une équipe n'étant pas en mesure d'aligner au moins 4 joueurs (ou 3 joueurs pour les Divisions 4 à 6) est considérée comme forfait pour la ou les parties concernées.

#### **E.1.6. Les licences des joueurs**

Pour participer à l'épreuve, les joueurs doivent avoir pris ou renouvelé leur licence à la FFSc (sauf exception prévue au E.1.8.) avant la première partie à laquelle ils participent. Par ailleurs, aucun changement de club n'est admis après le 31 décembre de la saison en cours, sauf motif valable (changement de domicile ou d'activité professionnelle).

#### **E.1.7. Le remplacement et le retard**

Aucun remplacement de joueur(s) n'est autorisé en cours de partie. La partie est réputée commencée lorsque l'arbitre déclenche le chronomètre du premier coup. Si un ou plusieurs joueurs arrivent en retard, leurs coups non joués sont comptés comme nuls.

#### **E.1.8. Les clubs et les joueurs étrangers**

Ne peuvent participer au Championnat de France Interclubs que les clubs affiliés à la FFSc. Un joueur affilié à une autre fédération membre de la FISF que la FFSc, mais également membre d'un club affilié à la FFSc, peut participer au Championnat de France Interclubs pour le compte de ce club, à condition de ne participer à aucun autre Championnat national Interclubs.

### **E.2. La phase qualificative**

Elle se déroule par centres en 3 parties tirées à l'avance par la FFSc. En principe, un centre au moins est ouvert dans chaque comité. Le bon déroulement de l'épreuve est placé sous la responsabilité du président du comité ou de son délégué dûment mandaté. Tous les joueurs d'une même équipe jouent dans un même centre, sauf dérogation exceptionnelle accordée par la FFSc. Les équipes engagées sont automatiquement réparties en 5 divisions en fonction de leur indice de valeur IV :

- Division 2 : IV supérieur à 55 (7 joueurs)
- Division 3 : IV inférieur ou égal à 55 (7 joueurs)
- Division 4 : IV compris entre 26 et 35 (5 joueurs)
- Division 5 : IV compris entre 16 et 25 (5 joueurs)
- Division 6 : IV inférieur à 16 (5 joueurs)

Le classement général est établi par addition des points des joueurs de chaque équipe sur les trois parties.

Si deux équipes terminent ex aequo, on effectue le classement de leur match particulier (par addition des places, suivant le même principe que pour la finale) pour les départager. Si l'égalité persiste, ou si plus de deux équipes sont ex aequo, on applique la même méthode à l'ensemble de la division concernée pour départager les équipes en question.

A l'issue de cette journée, les 8 premières équipes de chacune des divisions 3 à 6, et les 12 premières de division 2, sont qualifiées pour la Finale nationale de leur catégorie.

### **E.3. Les finales**

Les finales permettent de décerner les titres de Champions de France Interclubs toutes catégories, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> Divisions.

Ces finales se déroulent sur deux jours, en cinq parties disputées en 2 minutes par coup, et re-

grouper les 48 équipes concernées en un lieu unique. Il s'agit cependant de 8 épreuves distinctes.

### E.3.1. Les Divisions 3 à 6

Au sein de chaque division, les 8 équipes sont réparties en deux poules de 4 en fonction du classement de la phase qualificative :

Poule A : équipes classées 1, 4, 5, 8.

Poule B : équipes classées 2, 3, 6, 7.

Dans chaque poule, chaque équipe rencontre les trois autres. Les équipes étant reclassées de 1 à 4 (suivant leur ordre dans le classement de la phase qualificative) dans chaque poule, l'ordre des matchs est le suivant :

1° match : 1 vs 4 2 vs 3

2° match : 1 vs 2 3 vs 4

3° match : 1 vs 3 2 vs 4

Cependant, deux équipes d'un même club ne peuvent pas jouer dans la même poule. Le cas échéant, deux équipes se suivant dans le classement sont interverties afin d'éviter cette situation.

A chaque match, on calcule le score de chaque équipe comme suit :

- pour les équipes de 7 joueurs : le vainqueur (sur les 14 joueurs) rapporte à son équipe 14 points, le deuxième 13 points, ..., le dernier 1 point. En cas d'ex aequo, chaque joueur rapporte la moyenne arithmétique du nombre de points auxquels les places donnent droit. Les éventuels joueurs forfaitaires rapportent 0 point. Le score d'une équipe s'obtient par addition des scores de ses joueurs.

- pour les équipes de 5 joueurs : le principe est identique, mais le vainqueur (sur 10 joueurs) rapporte 10 points, etc.

On calcule ensuite les points de victoire :

Victoire : 3 points Nul : 2 points

Défaite : 1 point Forfait : 0 point

Un match n'est nul qu'en cas d'égalité parfaite.

Une victoire par forfait attribue 3 points et un goal-average de +20.

A l'issue des 3 matchs, un classement complet de chaque poule est effectué par addition des points de victoire. En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes, elles sont départagées par l'addition de leurs scores sur l'ensemble de la poule (et, à défaut, par l'addition des points totaux des joueurs sur les 3 parties).

A l'issue de ces 3 parties, deux demi-finales opposent le vainqueur de la poule A au deuxième de la poule B et le vainqueur de la poule B au deuxième de la poule A.

Les vainqueurs des demi-finales s'affrontent ensuite en finale, les perdants jouant un match de classement pour la 3<sup>e</sup> place.

En cas d'ex aequo, le départage se fait par l'addition des points totaux des joueurs sur la partie considérée.

Les équipes classées 3<sup>es</sup> et 4<sup>es</sup> des poules s'affrontent suivant le même mécanisme pour le classement des places 5 à 8.

### E.3.2. La finale Divisions 1 et 2, et toutes catégories

Cette finale regroupe 16 équipes :

- Les 4 premières équipes de la finale nationale toutes catégories de la saison précédente (= vainqueurs des poules), qui sont dispensées de la phase qualificative.

- Les 12 premières équipes de la phase qualificative Division 2.

Deux chapeaux sont constitués, permettant de constituer 4 poules de 4 équipes.

Le premier chapeau comprend les 4 équipes qualifiées d'office et les 4 premières équipes de la phase qualificative.

Le second chapeau comprend les équipes classées 5<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> de la phase qualificative.

Les 4 poules sont constituées par tirage au sort, chacune comprenant deux équipes issues du 1<sup>er</sup> chapeau et deux équipes issues du 2<sup>e</sup> chapeau. Les modes de classement des équipes dans les poules sont identiques à ceux décrits au paragraphe E.3.1. Deux équipes d'un même club ne peuvent pas jouer dans la même poule.

A l'issue des trois matches de poules du samedi, et avec tirage au sort des matches des demi-finales le dimanche juste avant leur tenue :

- Les équipes ayant gagné leur poule se rencontrent en demi-finales et finales pour le titre et le podium « **toutes catégories** ».

- Les équipes ayant fini deuxièmes de leur poule se rencontrent en demi-finales et finales pour le titre et le podium « **1<sup>re</sup> division** ».

- Les équipes ayant fini troisièmes de leur poule se rencontrent en demi-finales et finales pour le titre et le podium « **2<sup>e</sup> Division** ».

- Les équipes ayant fini dernières de leur poule se rencontrent en demi-finales et finales pour les places 5 à 8 de la 2<sup>e</sup> Division.

**Qualification pour les Interclubs européens**

L'équipe ayant remporté la phase qualificative est qualifiée d'office pour les Interclubs européens, à condition de finir 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> de sa poule. Si elle finit 2<sup>e</sup> de sa poule, les 3 autres équipes qualifiées sont celles formant le podium de la finale « toutes catégories ». Dans les autres cas, les 4 équipes qualifiées sont les 4 vainqueurs de poule.

**Arbitrage**

L'arbitrage des Finales est placé sous la responsabilité directe de la FFSc qui pourra le cas échéant faire appel aux équipes qualifiées pour fournir arbitre(s) ou ramasseur(s).

**Sanctions**

Un club dont une équipe, qualifiée pour une finale, aura déclaré forfait moins de 10 jours avant l'épreuve, ou abandonné au cours de la finale (une équipe est réputée abandonner si elle n'aligne pas au moins 4 joueurs sur 7, ou 3 joueurs sur 5, lors d'une partie) sera, sauf cas exceptionnel, interdit d'Interclubs la saison suivante. Cette décision est du ressort du Bureau Fédéral.

**Forfaits et remplacements**

En cas de forfait d'une équipe pour la Finale, il est fait appel pour la remplacer à la première équipe non qualifiée du classement de la phase qualificative pour la division considérée.

**E.4. Les points de classement****E.4.1. La phase qualificative****Points de classement par équipe**

A chaque partie, il est établi six classements des équipes, un par division. Pour chaque classement, des points sont attribués par équipes (les mêmes à tous les joueurs ayant participé à la partie). Le M est fixé à 100 et le système habituel de décroissance des points est adopté, de sorte que les joueurs de l'équipe classée dernière marquent chacun  $100/n$  points,  $n$  étant le nombre d'équipes classées dans la division, arrondis à l'entier supérieur. Ces points de classement sont ainsi attribués lors de chacune des 3 parties. Ils sont cumulables sur l'ensemble des trois parties.

**Points de classement individuels**

A chaque partie, il est établi un classement individuel de l'ensemble des participants, toutes divisions confondues. Le M est fixé à 100 et le

système habituel de décroissance des points est appliqué, de sorte que le joueur classé dernier marque  $100/n$  points,  $n$  étant le nombre de joueurs, arrondis à l'entier supérieur. Ces points de classement sont cumulables sur l'ensemble des parties, et avec les points par équipes.

**E.4.2. Les finales****Points de classement par équipe**

A chaque partie, et pour chaque match, tout joueur ayant participé à la victoire de son équipe marque 50 points (25 en cas de match nul). Ces points sont cumulables sur l'ensemble des matchs de la finale.

**Points de classement individuels**

A chaque partie, il est établi un classement individuel de l'ensemble des participants, toutes divisions confondues. Le M est fixé à 200 et le système habituel de décroissance des points est appliqué, de sorte que le joueur classé dernier marque  $200/n$  points,  $n$  étant le nombre de joueurs, arrondis à l'entier supérieur. Ces points de classement sont cumulables sur l'ensemble des parties, et avec les points par équipes.

**E.5. Attribution des PP4**

Un classement individuel de tous les joueurs est effectué partie par partie (phase qualificative et finales), sans distinction de division.

Des PP4 sont attribués sur chaque partie, selon les règles de calcul usuelles, avec un coefficient 0,2 lors de la phase qualificative et 0,5 lors de la finale, sans plafonnement.

Il n'est pas attribué de %SN lors des Interclubs (qualification et finales).

**E.6. Les championnats interclubs régionaux**

Les comités peuvent, s'ils le souhaitent, organiser un Championnat Interclubs régional selon des règles qu'ils sont entièrement libres de déterminer. Cette épreuve est totalement disjointe des Interclubs nationaux présentés ci-dessus.

Là où elle est organisée, cette épreuve doit permettre d'attribuer le titre de Champion Interclubs du comité. Dans les comités où cette épreuve n'existe pas, le titre sera attribué à la première équipe du comité sur le classement de la phase qualificative, tel qu'il peut être établi en ne prenant en compte que les équipes du comité concerné, toutes divisions confondues.

Les Championnats Interclubs régionaux sont attributifs uniquement de points de classement.